## <u>ARRÊTÉ</u> <u>DE TITULARISATION DE M. MAEL MADET</u> <u>EN QUALITÉ DE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</u>

Le Maire: MAIRIE DE BARBAZAN,

開

图

题

533

33

隙

Vule code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté nommant M. MAEL MADET en qualité de : Adjoint technique territorial stagiaire, à compter du 27/11/2023, au 1<sup>er</sup> échelon avec une ancienneté conservée de 7 mois et 12 jours,

Vul'arrêté nommant M. MAEL MADET en qualité de : Adjoint technique territorial stagiaire, à compter du 15/04/2024, au 2ème échelon sans ancienneté conservée,

Vul'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Président du CNFPT,

Considérant que la période de stage a été probante,

## ARRÊTE

ARTICLE 1: A compter du 27/11/2024, M. MAEL MADET, est titularisé en qualité de : Adjoint

technique territorial à temps complet.

ARTICLE 2: A compter du 27/11/2024, M. MAEL MADET est classé au 2ème échelon de son grade,

avec une ancienneté conservée de 7 mois 12 jours.

ARTICLE 3: A compter du 27/11/2024, M. MAEL MADET percevra la rémunération afférente à

l'indice brut 368.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion, au comptable de la

Collectivité et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>



Le Maire,

STRADERE Michèle

Fait à Barbazan Le 8 octobre 2024

Notifié le : 10/10/24

Signature de l'agent.

